



Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 7 septembre 2026
N°2026-102

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 31 août 2026

Secrétaire de séance :
 Annick GENY

Date d'affichage : 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de pouvoirs :
 Nombre de Votants :
 Nombre de voix **POUR** :
 Nombre de voix **CONTRE** :
 Abstentions

45
38
4
42
39
0
3

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Lajus, Palangue-Maraleigne, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M. Chanut, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Berdoulet à M. Langlade.

Objet : Plan départemental de protection des forêts contre les incendies.

Conformément à l'article L.132-1 du code forestier, un projet de plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) a été élaboré pour le département du Gers à l'initiative de l'Etat. Ce document a pour but de renforcer la stratégie en matière de prévention des incendies de forêt.

Ce projet, élaboré en concertation avec les différents partenaires, est soumis à l'assemblée de la communauté de communes pour approbation.

M. le Président sollicite, les élus, pour avis.

Les membres du conseil communautaire approuvent, à la majorité, (39P-3abst) le plan départemental de protection des forêts contre les incendies.

Le Président,
Stéphane PERSOONS

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 9 septembre 2026
et sa publication le 9 septembre 2026

